

SPORT ART ÉTUDES

2026 – 2027



PRÉSENTATION



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux jeunes talents de concilier une formation scolaire ou professionnelle et une pratique artistique ou sportive de haut niveau reconnue.

En choisissant l'orientation SAE, les talents suivent une formation scolaire qui leur permet d'accéder à toutes les formations professionnelles ou supérieures, sans devoir renoncer à leur parcours artistique ou sportif.

CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTIONS

Atteindre les niveaux artistiques ou sportifs requis, définis en collaboration avec les associations sportives et les écoles d'enseignements artistiques.

Pratiquer son activité artistique ou sportive en principe au moins 8 heures par semaine au cycle d'orientation et au moins 10 heures au niveau de l'enseignement secondaire II, hors stages et week-ends.

Sur le plan scolaire, les résultats et le comportement de l'élève doivent être satisfaisants.

L'inscription s'effectue chaque année en complétant le formulaire en ligne (e-démarches) sur www.ge.ch/sport-art-etudes et en joignant tous les justificatifs nécessaires.

Pour les élèves provenant des centres de la relève d'un sport collectif, l'inscription est effectuée par l'association sportive directement.

Délais d'inscription

16 janvier 2026 : danse et musique (auditions en mars 2026)

20 février 2026 : sports individuels et collectifs

Pour l'enseignement primaire, les inscriptions sont actuellement en cours pour l'année scolaire 2025-2026.

ORGANISATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : MESURES INDIVIDUELLES

 À partir du cycle moyen (5P), les élèves pratiquant un sport individuel reconnu, la musique ou la danse à haut niveau, peuvent bénéficier d'un allègement de 1 à 4 périodes hebdomadaires afin de leur permettre de pratiquer leur activité artistique ou sportive. Deux périodes supplémentaires peuvent être accordées, sur demande de l'association cantonale, aux élèves qui consacrent plus de 17 heures hebdomadaires à leur activité.



Horaires aménagés

Libération pour les compétitions sportives et productions artistiques



Le dispositif est proposé dans tous les établissements de l'enseignement primaire

CYCLE D'ORIENTATION : GRILLE HORAIRE SPÉCIFIQUE

 Au cycle d'orientation, les élèves qui pratiquent à haut niveau une discipline sportive reconnue, individuelle ou en équipe, la musique ou la danse peuvent accéder au dispositif. Les élèves sont intégrés dans des classes à regroupement mixte. Ils bénéficient d'un allègement de la charge scolaire et terminent les cours à la pause de midi 4 fois par semaine (du mardi au vendredi) pour pratiquer leur activité artistique ou sportive.

 Grille horaire allégée	 Les élèves poursuivent leur scolarité dans un cycle d'orientation qui propose le dispositif SAE proche de leur domicile.
Libération pour les compétitions sportives et productions artistiques	
Soutien scolaire	
Bilan de santé transdisciplinaire (médecin du sport, diététicien, psychologue)	

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II : CLASSES SPÉCIFIQUES ET MESURES INDIVIDUELLES

 À l'enseignement secondaire II, les élèves qui pratiquent à haut niveau une discipline sportive reconnue, individuelle ou en équipe, la musique ou la danse peuvent accéder au dispositif.

ATTENTION !

Certaines options et profils scolaires ne sont pas compatibles avec le dispositif SAE.

Deux possibilités existent :

1- Classes spécifiques

Les élèves sont intégrés dans des classes constituées uniquement d'élèves SAE. Ils bénéficient d'un allègement de la charge scolaire et terminent les cours à la pause de midi 4 fois par semaine (du mardi au vendredi).

 Grille horaire allégée
Libération pour les compétitions sportives et productions artistiques
Soutien scolaire
Bilan de santé transdisciplinaire facultatif (médecin du sport, diététicien, psychologue)

 Le dispositif est proposé dans les établissements suivants :	École de culture générale
Collège CECG Madame de Staél :	CECG Madame de Staél : <u>Profil proposé</u>
1 ^{ère} à 4 ^{ème} année	<u>OSP Santé</u>
Collège Sismondi :	<u>L1: allemand</u>
1 ^{ère} année	<u>L2: anglais</u>
OS proposées	<u>Choix d'OC restreint</u>
Économie & Droit	
Biologie & Chimie	
Niveau de mathématiques 1	
<u>L1: allemand</u>	
<u>L2: anglais</u>	
Choix d'OC restreint	

2- Mesures individuelles

Les élèves sont intégrés dans des classes ordinaires et émettent des souhaits pour la constitution de leur horaire.

-  Horaires aménagés
- Dispense du cours d'éducation physique
- Libération pour les compétitions sportives et productions artistiques
- Soutien scolaire
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif (médecin du sport, diététicien, psychologue)

 Le dispositif est proposé dans les établissements suivants :

Collège	École de culture générale
CEC André-Chavanne:	ECG Henry-Dunant
1 ^{ère} à 4 ^{ème} année	<u>Profils proposés</u>
Tous les autres établissements:	OSP Santé
1 ^{ère} année	OSP Travail Social
CFP Commerce	ECG Jean-Piaget
CEC André-Chavanne (en école ou dual)	(pour élèves désirant choisir l'OSP Musique)
EC Nicolas-Bouvier (en école)	

Tous les centres de formation professionnelle

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II – FORMATIONS PROFESSIONNELLES DUAL OU À PLEIN TEMPS : MESURES INDIVIDUELLES

 À l'enseignement secondaire II – formations professionnelles – les élèves inscrits dans un centre de formation professionnelle ou de transition professionnelle, en dual ou à plein temps, et qui pratiquent à haut niveau une discipline sportive reconnue, individuelle ou en équipe, la musique ou la danse peuvent accéder au dispositif.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, des situations de handicap ou des difficultés importantes d'apprentissage et de développement peuvent également bénéficier de mesures individuelles au cas par cas.

Informations sur

www.ge.ch/sport-art-etudes



Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Service écoles et sport, art, citoyenneté - SESAC

Quai du Rhône 12, 1205 Genève

T +41 (0)22 546 66 60

sae@etat.ge.ch

LE DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES

UNE FORMATION À DOUBLE VOIE